



Assemblée générale

Distr. générale
30 mai 2017
Français
Original: anglais

Soixante-douzième session
Point 108 de la liste préliminaire*
Prévention du crime et justice pénale

Prévention du crime et justice pénale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, conformément à sa résolution [60/175](#), le rapport de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée sur les travaux de sa huitième session, tenue à Vienne du 17 au 21 octobre 2016 (CTOC/COP/2016/15).

* [A/72/50](#).

